

COMMUNE DE MUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le jeudi six octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dument convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

Etaient présents :

Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 2^{ème} Adjointe.
Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Patrick FAMEL, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Magali RABANIT, Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Le quorum est atteint avec 9 conseillers présents

Etaient excusés :

Madame Corinne ORTEGA DOREY qui a donné pouvoir à Madame Magali RABANIT
Madame Emilie GACHON CARRETTE qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric AUSSEL
Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné pouvoir à Madame Armelle GROSJEAN
Monsieur Philippe CABOT qui a donné pouvoir à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE

Etaient absents :

Messieurs Jean-Louis BLANC et Philippe POUJOL.

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 02 septembre 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. SMEG – projet travaux CG Télécom, D842A et chemin de l'Ancienne Tuilerie**
- 2. SMEG - projet travaux EPC, D842A et chemin de l'Ancienne Tuilerie**
- 3. SMEG – projet travaux REN, D842A et chemin de l'ancienne Tuilerie**
- 4. Désignation d'un correspondant incendie et secours**
- 5. Modification durée hebdomadaire de service de deux emplois**
- 6. Tableau d'avancement de grade**
- 7. Modification du BP 2022**
- 8. Questions diverses**

048-2022 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire informe qu'il y a nécessité de désigner un correspondant incendie et secours selon la loi du 25 novembre 2021, loi dite Matras , et particulièrement son article 13 et le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Il explique que les missions du correspondant sont variées, notamment : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001852-20221006-048-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

Notification : 11/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

La date de désignation pour le mandat 2020-2026 doit se faire au plus tard le 1^{er} novembre 2022 (art. 2 du décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022).

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Patrick FAMEL qui est volontaire pour ces missions et de passer au vote.

Monsieur Patrick FAMEL est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Mus.

VOTE :

Pour = 13

Abstention = 0

Contre = 0

Le nom du correspondant incendie sera communiqué au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au SDIS 30.

Pour copie conforme,
A Mus, le 07 octobre 2022

La secrétaire de séance,



Solenne BAYLE GOUTORBE

Le Maire,



Patrick BENEZECH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001852-20221006-048-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

Notification : 11/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation